



## APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

### PARIS REGION SMART WEEKS 2018

**Date d'ouverture : 11 septembre 2017**

**Date limite de dépôt : 29 septembre 2017**

Le dossier de candidature devra être transmis en ligne sur la plateforme des aides de la Région Île-de-France : <http://par.iledefrance.fr/> - dispositif n°332

**Tout dossier incomplet lors de son dépôt sera rejeté lors de son instruction.**

## REGLEMENT D'INTERVENTION

### I) Contexte et objectifs de l'Appel à Manifestation d'Intérêt

En 2018, la Région souhaite que se déploient en Ile-de-France des événements liés aux technologies numériques et à l'innovation, avec un point d'orgue fin mai-début juin 2018, dans le cadre d'une **Semaine du numérique**, à l'occasion notamment de l'évènement Viva Technology.

Le présent appel à manifestation d'intérêt vise à susciter et valoriser, au travers d'un label « Paris Region Smart Weeks », des événements et manifestations (festivals, salons, conférences...) à même de **conforter l'Ile de France comme hub mondial de l'innovation, du numérique et du high-tech**.

Les évènements cibles sont destinés prioritairement aux entreprises et aux communautés entrepreneuriales et innovantes. Ils revêtent une dimension nationale voire internationale.

A travers cet appel à manifestation d'intérêt, il s'agit pour la Région :

- d'offrir des opportunités de développement et de visibilité internationales aux talents et entreprises franciliens du numérique ;
- de valoriser les technologies numériques franciliennes, appliquées le cas échéant à des secteurs économiques ou des problématiques stratégiques pour la Région tels que les smart cities, la médecine du futur, la robotique, l'intelligence artificielle, les objets connectés, la social-tech, l'économie collaborative, etc... ;
- de constituer un écosystème régional innovant, qui réunit communautés d'entrepreneurs, d'acteurs de la R&D et de citoyens autour d'évènements, de rencontres et d'échanges ;
- de sensibiliser les dirigeants aux enjeux de la transformation numérique ;
- de structurer une offre "Paris Region Smart Weeks" tout au long de l'année, avec un focus en fin mai-début juin, autour d'événements numériques labélisés qui bénéficieront de relais de communication renforcés de la part de la Région et de ses partenaires.

### II) Critères d'éligibilité

Sont éligibles en tant que bénéficiaires :

- Les associations et fondations franciliennes ;
- Les établissements publics ou groupements d'établissements publics d'enseignement supérieur et de recherche, localisés en Île-de-France ;
- Les entreprises franciliennes

Critères d'éligibilité de l'évènement :

- La manifestation doit se tenir sur le territoire francilien ;
- La manifestation doit concerner les usages, services, contenus, technologies, pratiques numériques ;
- La manifestation doit s'adresser prioritairement aux entreprises, aux communautés entrepreneuriales et innovantes ;
- La manifestation doit avoir de façon privilégiée, une dimension nationale voire internationale.

### **III) Critères de sélection**

Les manifestations candidates seront examinées par un jury et sélectionnées en fonction des critères suivants :

- La visibilité, et le caractère national et international de la manifestation ;
- La pertinence, l'actualité ou l'importance stratégique de la thématique ;
- La proposition de valeur apportée aux participants et à la Région Ile-de-France en tant que partenaire : formats innovants, qualité de la programmation, capacité à porter une plateforme de rencontres et d'échanges, etc... ;
- Le nombre de personnes attendues ;
- Dans le cas d'une demande de subvention, la solidité du plan de financement et l'implication financière de sponsors privés, l'éligibilité et caractère raisonnable des dépenses.

### **IV) Modalités d'intervention**

En fonction de la nature des projets et des partenariats proposés, les projets retenus pourront bénéficier :

- d'une labellisation « Paris Region Smart Weeks », avec une communication régionale dédiée à la visibilité de ce label
- d'une subvention. Le montant d'intervention maximum est de 300 000 € par évènement, dans les limites de 35 % maximum du financement global des dépenses éligibles. Les dépenses éligibles sont les dépenses de fonctionnement strictement liées à l'organisation de l'évènement : frais de personnel (hors établissements publics), location de surface, communication, prestataires...
- Les dépenses subventionnables sont celles engagées à partir du 11 septembre 2017 et réalisées sur une période de 12 mois maximum à compter de la 1ère dépense proposée au soutien régional.

## **V) Communication**

Les structures lauréates s'engageront à faire état du soutien financier de la Région Ile-deFrance à leurs projets, conformément à la charte graphique régionale et aux modalités indiquées dans les conventions de soutien.

Les structures labellisées s'engagent à relayer et valoriser le label « Paris Region Smart Weeks »

## **VI) OBLIGATIONS DU BENEFICIAIRE DE LA SUBVENTION**

### **Recrutement de stagiaires**

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de la subvention s'engage à accueillir au sein de sa structure au moins un stagiaire pour une durée de 2 mois minimum (2 pour une subvention d'un montant supérieur à 23 000 €, 3 pour une subvention d'un montant supérieur à 100 000 €).

### **Charte des valeurs de la République et de la laïcité**

Les demandeurs concernés<sup>3</sup> doivent en outre signer la « Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité », telle que figurant en annexe du présent règlement.

## **VIII. MODALITES DE CANDIDATURE**

Toutes les candidatures se font uniquement **en ligne via l'interface à l'adresse suivante:**  
<http://par.iledefrance.fr/>

Une saisie devra être réalisée sur la plateforme avec le numéro de dispositif 332.

Les dépôts des dossiers sur la plateforme pourront s'effectuer à partir du 11 septembre 2017 La date limite de dépôt des dossiers est fixée au **29 septembre 2017**.

Au-delà de cette date, il ne sera plus possible de déposer de demande de subvention au titre du présent appel à projets. Tout dossier non conforme aux modèles ou incomplet sera rejeté.